

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU COMITÉ CONSULTATIF DEPARTEMENTAL  
DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES  
DU 5 FEVRIER 2026

-----

La séance débute à 18h19 dans les locaux de la Direction départementale.

Conformément au règlement intérieur, le comité est informé que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé après rédaction.

**Assistaient à la réunion :**

En qualité de représentants de l'établissement :

Monsieur Jean-Claude CASTEL, président du conseil d'administration, membre titulaire,  
Colonel Sylvain BESSON, directeur départemental, membre titulaire,  
Monsieur Bernard LIPERINI, membre titulaire,  
Monsieur Marcel GOSSA, membre titulaire,  
Monsieur Claude BONDIL, membre titulaire.

En qualité de représentants des sapeurs-pompiers volontaires :

Sergente-chefte Cassandra TISSIER, membre titulaire, en visioconférence,  
Adjudante-chefte Caroline BREISSAND, membre titulaire,  
Adjudante-chefte Caroline RAMBAUD, membre titulaire, en visioconférence,  
Lieutenant Jean-Paul JOUVE, membre suppléant,  
Lieutenant Laurent ROUGIER, membre suppléant,  
Infirmière-chefte Katia GAUVAN, membre titulaire.

Autre membre avec voix consultative :

Commandant Jean-Christophe JULIEN, président de l'UDSPO4 et référent volontariat SDIS04.

**Etaient absents excusés :**

En qualité de représentants de l'établissement :

Monsieur Jean-Michel TRON, membre titulaire,  
Madame Patricia PAUL, membre titulaire,  
Madame Michèle COTTRET, membre suppléant.

En qualité de représentants des sapeurs-pompiers volontaires :

Caporale-chefte Ethel ROBIN, membre titulaire,  
Capitaine Stéphane MARCANTONIO, membre titulaire,  
Capitaine Laurent MAGNAN, membre titulaire.

Autre membre avec voix consultative :

Médecin de classe exceptionnelle Frédéric PETITJEAN.

**Participaient également :**

Colonel Nicolas BROU, directeur départemental adjoint, membre suppléant,  
Lieutenant-colonel Henri COUVÉ, chef du groupement compétences et potentiel humains,  
Madame Aline BLAISE, cheffe du bureau des personnels volontaires par intérim,  
Madame Mélanie SÉPULCRE, assistante de gestion au bureau des personnels volontaires.

Le quorum étant atteint, le président entame l'ordre du jour.

## 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 septembre 2025

Le procès-verbal de la réunion du 17 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

## 2- Plan d'actions en faveur du volontariat

Le Directeur départemental invite les membres présents en amont de la réunion pour travailler sur le sujet à prendre la parole.

L'infirmière-cheffe Katia GAUVAN indique que diverses problématiques inhérentes aux CIS ont pu être abordées, principalement en termes d'amélioration du recrutement et d'attractivité du volontariat. A titre d'exemple, il a été proposé d'impliquer les nouvelles recrues dès leur arrivée par l'assignation d'un tuteur SPV, sur la base du volontariat.

Le Directeur départemental propose aux membres du CCDSPV de se réunir en amont de chaque réunion. Il propose qu'un état d'avancement soit présenté lors des prochaines séances, avec pour but final la création d'un plan d'actions adapté au département.

## 3 - Bilan des effectifs SPV au 31/12/2025

La politique de valorisation du volontariat menée par le SDIS 04 permet de faire évoluer favorablement les effectifs de sapeurs-pompiers volontaires avec une augmentation de 1,9% au 31/12/2025.

26 principales actions du développement du volontariat ont été menées en 2025, dont :

- 5 rencontres employeurs ;
- 8 forums (métiers, engagement, entreprises, associations) ;
- 9 Animations citoyennes (impact challenge, téléthon, marché de Noël, portes ouvertes).

Le comité est invité à prendre connaissance du document fourni en annexe.

Le Président s'étonne de la méconnaissance des employeurs quant au fonctionnement et avantages offerts par les conventions. Il souligne les efforts de communication réalisés qui ont permis de rassurer les employeurs et d'augmenter le nombre de SPV conventionnés.

Monsieur Jean-Claude CASTEL continue pour mettre en exergue l'enjeu sur la fidélisation plutôt que sur le recrutement. Il évoque les éléments facilitateurs de l'engagement des SPV révélés par une psychologue durant le groupe de travail en amont de la réunion, et qui méritent selon lui d'être pris en considération.

Le Directeur départemental invite une nouvelle fois à veiller à limiter les suspensions d'engagement, les qualifiant « d'antichambres de départ », et à s'adapter aux situations individuelles pour maintenir au maximum les SPV en activité.

Le président rappelle l'importance de l'encadrement pour accompagner cette démarche.

## 4 - Bilan de l'offre de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires au 31/12/2025

Différentes dispositions, telles que les mises en place de gardes postées au sein des CIS supports, les astreintes journées sur l'ensemble des CIS, la valorisation de l'indemnité des astreintes les jours de week-end ou les gardes en journées, ont été prises ces dernières années afin d'optimiser l'armabilité opérationnelle.

S'il est constaté une augmentation régulière du volume global des disponibilités offertes (en moyenne 5% par an depuis 2023), il n'en reste pas moins que nous constatons des changements d'attitudes quant à l'utilisation des différents états de disponibilité. Il s'agit notamment de :

- Une augmentation du volume d'astreintes jours en semaine ;
- Une baisse du volume des disponibilités DI, D2 et D3 les journées en semaine ;



- Une baisse du volume de gardes les jours de semaines ;

La disponibilité globale se répartie de la manière suivante :

- 33% au titre des disponibilités D1, D2 et D3 ;
- 53% au titre des astreintes ;
- 14% au titre des gardes.

Concernant l'investissement annuel des personnels, il est à noter que :

- 5 % donnent plus de 5000 heures ;
- 57% donnent plus entre 1000 et 5000 heures ;
- 25% donnent entre 300 et 1000 heures ;
- 13% donnent moins de 300 heures par an ;

Concernant l'offre globale de disponibilité par personnels, celle-ci se répartie de la manière suivante :

	2023	2024	2025	Ecart
Dispo totale SPV	2 295 281	2 394 604	2 555 928	7%
Dispo astreintes jours SPV	142 679	188 258	192 623	2%
Dispo gardes SPV	275 580	276 357	279 987	1%
Offre jours de semaine (7/19)	2023	2024	2025	
Dispo totale SPV	535 029	552 605	539 522	-2%
Dispo astreintes jours SPV	126 309	169 276	174 985	3%
Dispo gardes SPV	153 594	154 278	141 060	-9%
Dispo 1, 2, 3	218 026	185 341	168 459	-9%
Astreinte jour, dispo 1, 2 et 3	344 335	354 618	343 444	-3%

Concernant la réalisation des gardes postées, il est à noter que les personnels offrant le plus de gardes n'offrent pour la plupart que très peu de temps d'astreinte ou de disponibilité. En effet un échantillon fait sur 10 personnels offrant entre 1486 et 1548 heures montre que ces derniers ont offert en moyenne 290 heures d'astreintes et 215 heures de disponibilité.

Agents	Total gardes des	Offre astreinte	Astreinte jour	Offre dispo 1, 2 et 3
A	1 548	718	9	0
B	1 542	270	12	110
C	1 511	200	30	182
D	1 501	50	0	75
E	1 500	160	86	324
F	1 499	0	0	0
G	1 491	153	0	25
H	1 486	104	656	1 061
I	1 486	176	6	159
	<b>Moyenne</b>	<b>203</b>	<b>89</b>	<b>215</b>

Le Directeur départemental attire l'attention des membres du comité sur la dizaine de SPV qui effectue plus de 1500 heures de gardes postées, offrant à contrario un faible volume d'astreinte et de dispo. Il propose de décider d'une règle visant à garantir un équilibre entre

gardes postées, astreintes et dispo. Cette règle, au-delà de se prémunir d'une qualification en temps professionnel et des retombées juridiques que cela impliquerait, conformément au rapport IGA de février 2024, permettrait de garantir l'équité entre chacun.

Le Président approuve ce projet qui sera présenté aux membres du comité pour avis de principe lors d'une prochaine réunion.

Le capitaine Laurent ROUGIER alerte sur les problématiques sociales sous-jacentes parfois cachées par une suractivité, telle que des instabilités professionnelles.

L'adjudante-chef Caroline RAMBAUD craint qu'un équilibre imposé des volumes donnés ne représente beaucoup d'obligations pour les SPV, déjà confrontés aux obligations internes liées à leur CIS d'affectation. Elle déclare que l'équilibre des volumes donnés par les personnels relèvent de la responsabilité du chef de centre.

Le Directeur départemental explique qu'il s'agit seulement dans un premier temps d'établir en état des lieux de la situation des 14 centres offrant des gardes postées, pour proposer un projet visant à se prémunir d'une qualification en temps professionnel.

Le lieutenant-colonel Henri COUVÉ prend la parole pour évoquer à l'inverse le volume minimal de 50 heures de disponibilité annuelles imposé, estimant qu'il mériterait d'être réévalué. Il précise par ailleurs que les concernés, qui représentent une minorité, font l'objet d'une analyse complétée par l'avis du chef de centre avant envoi d'une mise en demeure de reprise d'activité.

Le lieutenant Laurent ROUGIER rappelle l'importance d'une analyse au cas par cas en fonction de la vie personnelle des SPV, le volume de dispo donné n'étant pas toujours révélateur de la qualité du service.

Le Président félicite ce sujet mis à l'ordre du jour qui a permis d'alimenter les débats tout en mettant en lumière certaines injustices qui méritent d'être encadrées.

## **5 - Communication sur les mouvements intervenus depuis le CCDSPV du 17 septembre 2025**

Le comité est invité à prendre connaissance des mouvements relatifs à la carrière des sapeurs-pompiers volontaires figurant dans le document en annexe.

## **6 - Informations diverses**

### **6.1 Changements dans la chaîne de commandement**

#### **6.1.1 Compagnie de Castellane**

##### **➤ Centre d'incendie et de secours d'Annot**

- Nomination du lieutenant Farid MOULFI dans les fonctions de chef de centre à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025.
- Cessation des fonctions du lieutenant Farid MOULFI en qualité de chef de centre par intérim à compter du 30 septembre 2025.
- Cessation du lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires Farid MOULFI dans les fonctions d'adjoint au chef de centre à compter du 30 septembre 2025.
- Nomination du sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires Jordan DI TORO dans les fonctions d'adjoint au chef de centre à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025.



## 6.1.2 Compagnie de Digne-les-Bains

### ➤ Centre d'incendie et de secours de Digne-les-Bains

- Cessation du lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires Jérémy ROCHE dans les fonctions de chef de centre à compter du 31 octobre 2025.
- Nomination de l'adjudant Kevin SAVORNIN dans les fonctions de chef de centre à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025.

### ➤ Centre d'incendie et de secours de Thoard

- Nomination du lieutenant Etienne JULIEN dans les fonctions de chef de centre à compter du 21 septembre 2025.
- Cessation du lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires Etienne JULIEN dans les fonctions d'adjoint au chef de centre à compter du 20 septembre 2025.

## 6.1.3 Compagnie de Forcalquier

### ➤ Centre d'incendie et de secours des Mées

- Cessation de l'adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires Jean-Luc SGUEGLIA dans les fonctions d'adjoint au chef de centre à compter du 30 novembre 2025.
- Nomination de l'adjudante Laure PORTIGLIATTI dans les fonctions d'adjointe au chef de centre à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

### ➤ Centre d'incendie et de secours de Reillanne

- Cessation du capitaine de sapeurs-pompiers volontaires Christian GALLIANO-CLEMENT dans les fonctions de chef de centre à compter du 30 novembre 2025.
- Nomination du lieutenant Luc CANAVESE dans les fonctions de chef de centre à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025.
- Cessation de l'adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires Julien GRAC dans les fonctions d'adjoint au chef de centre à compter du 15 janvier 2026.

### ➤ Centre d'incendie et de secours de Saint-Etienne-les-Orgues

- Cessation du lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires Steve PREVOST dans les fonctions de chef de centre par intérim à compter du 31 octobre 2025.
- Nomination du lieutenant Steve PREVOST dans les fonctions de chef de centre à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025.

## 6.1.4 Compagnie de Manosque

- Cessation du commandant de sapeurs-pompiers volontaires Gilles BONDIL dans les fonctions de commandant de la compagnie de Manosque par intérim le 31 octobre 2025.



## 6.1.5 Compagnie de Sisteron

### ➤ Centre d'incendie et de secours de Château-Arnoux

- Cessation du capitaine de sapeurs-pompiers volontaires Pascal KIMMEL dans les fonctions de chef de centre à compter du 15 septembre 2025.
- Nomination du lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires Philippe DOUGUET dans les fonctions de chef de centre par intérim à compter du 15 septembre 2025.

## 6.2 Communication concernant l'arrêté du 18 décembre 2025 modifiant l'arrêté du 15 juillet 2022 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires.

Cet arrêté renforce la rigueur et la transparence de l'élection au CCDSPV : en imposant des listes complètes et non modifiables au vote, et en garantissant la présence d'au moins trois candidates. Il favorise la parité, sécurise le processus électoral, et assure une représentation plus équilibrée des volontaires.»

Les membres du comité sont invités à prendre connaissance de l'arrêté fourni en annexe.

## 6.3 Communication concernant le renouvellement des représentants des sapeurs-pompiers volontaires à l'occasion des élections CATSIS/CCDSPV.

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous informons de l'organisation des élections visant à renouveler les membres de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) ainsi que du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV). La date envisagée pour le SDIS 04 est le 10 juin 2026.

Pour mémoire, la répartition des sièges pour les sapeurs-pompiers volontaires dans ces deux instances est :

- **CATSIS :**
  - Officiers : 2 titulaires et 2 suppléants ;
  - Non-officiers : 3 titulaires et 3 suppléants.
- **CCDSPV :** L'instance est composée en parts égales : représentants de l'administration vs représentants SPV, avec au moins 7 membres SPV titulaires (et leurs suppléants). Les sièges SPV sont répartis comme suit :
  - 1 sapeur-pompier de 1<sup>re</sup> classe ;
  - 1 caporal ;
  - 1 sergent ;
  - 1 adjudant ;
  - 2 officiers ;
  - 1 membre de la Sous-direction santé (SDS).

Chacun de ces membres a également un suppléant.

## 6.4 Communication concernant la revalorisation du montant de l'indemnité horaire de base des SPV

Le montant de l'indemnité horaire de base des SPV a fait l'objet d'une revalorisation suite à la parution de l'arrêté du 17 novembre 2025. Celle-ci a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025.



Le comité est prié de prendre connaissance de l'arrêté annexé à la présente.

**a. Décret n° 2026-18 du 20 janvier 2026 porte diverses mesures relatives aux sapeurs-pompiers volontaires (SPV) et aux sapeurs-pompiers professionnels (SPP).**

Ce décret porte diverses mesures relatives aux sapeurs-pompiers volontaires et aux sapeurs-pompiers professionnels. Il met en œuvre des dispositions de l'article 24 de la loi du 14 avril 2023 relative à la réforme des retraites.

Le décret introduit enfin une bonification de durée d'assurance pour les SPV à compter de **dix ans** d'engagement, reconnue comme un élément de fidélisation et de valorisation du volontariat.

Barème de majoration :

- 10 ans d'engagement : + 1 trimestre
- 20 ans d'engagement : + 2 trimestres
- 25 ans d'engagement ou plus : + 3 trimestres

Applicable aux pensions prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Les membres du comité sont invités à prendre connaissance du décret fourni en annexe.

**b. Information concernant la formation des nouveaux chefs de centre et adjoints (2025)**

Afin d'accompagner les chefs de centre et adjoints nommés en 2025, le SDIS 04 met en place une journée de formation dédiée à leur prise de fonction.

Cette session vise à renforcer leur connaissance de l'organisation interne et à faciliter leur intégration dans leurs responsabilités opérationnelles et managériales.

La journée comprend des échanges avec les principaux services de l'établissement (ressources humaines, informatique, groupement soutien opérationnel, formation, volontariat), afin de présenter leurs missions, les démarches clés et les interlocuteurs utiles à la gestion d'un CIS.

Des mises en situation professionnelles permettront d'aborder des cas réels liés à l'encadrement d'un centre : gestion des effectifs SPV, organisation des astreintes et gardes, ou encore relations avec les élus.

L'encadrement sera assuré par d'anciens chefs de centre, mobilisés pour partager leurs retours d'expériences, leurs bonnes pratiques et accompagner les nouveaux responsables dans l'exercice quotidien de leurs fonctions.

Cette formation, conçue comme un appui concret et opérationnel, sera renouvelée de manière régulière et ajustée en fonction des besoins exprimés.

Le colonel Sylvain BESSON informe le comité que la première formation a eu lieu le 29 janvier dernier.

## 7 - Agenda de l'établissement

Le Président énumère les prochains évènements à venir :

- 7 février 2026 : Journée d'accueil départementale à la Direction départementale ;
- 12 février 2026 : Conseil de discipline à la Direction départementale ;
- 14 février 2026 : Inauguration des nouveaux locaux du CIS St-André-les-Alpes en présence de Madame la préfète et de la Présidente du conseil départemental ;
- 13 juin 2026 : Journée nationale et congrès national des sapeurs-pompiers à Peyruis.



Le Président remercie les membres du comité pour leur présence, et lève la séance à 19h21.

**Documents en annexe :**

- PV CCDSPV 17-09-2025
- BILAN SPV AU 31-12-2025
- COMMUNICATION MOUVEMENTS INTERVENUS DEPUIS LE 17-09-2025
- ARRETE DU 18-12-2025 MODIFIANT L'ARRETE DU 15-07-2022 PORTANT ORGANISATION DU CCDSPV
- ARRETE DU 17-11-2025 FIXANT LE MONTANT DE L'INDEMNITE HORAIRE DE BASE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES
- DECRET DU 20 JANVIER 2026 PORTANT DIVERSES MESURES RELATIVES AUX SP

Le Président,



Jean-Claude CASTEL